

Approche numérique : modèle d'apprentissage de l'histoire du droit

(Jacques Bouineau, Marc Devedeix, Alessandro Palomba)

L'idée d'associer l'image et la science juridique se porte bien à La Rochelle¹. Il faut saluer cette initiative qui, pour n'être pas unique, est cependant rare dans les facultés de droit.

Dans les années 80, le professeur Pierre Bels, dont j'étais l'assistant à Montpellier à l'époque, a ouvert deux voies. En 83, il m'a demandé d'encadrer une vidéo sur le thème de « l'hommage féodal » avec les étudiants de 1^{ère} année de droit. A peu près vers la même période, il ouvrait un cours de maîtrise intitulé « Droit et cinéma », qui a immédiatement remporté un très vif succès.

A cette époque-là, les TD s'étendaient sur toute l'année universitaire. Les étudiants ont donc disposé d'un temps bien supérieur à celui qui a été laissé à leurs successeurs de 2010-2011 à La Rochelle. Nous les avons donc bien moins encadrés que ce ne fut le cas cette année.

Cette expérience m'avait fortement intéressé, mais j'avais compris que, pour qu'elle devienne un véritable instrument pédagogique, il fallait la définir de manière très précise, et donc lui consacrer beaucoup de temps. Or ce temps m'a manqué pendant plus de vingt ans, pour cause de publications diverses.

En 2009, j'achevais le second tome de mon traité², et j'envisageais sérieusement de renouveler l'expérience consistant à joindre l'image et l'enseignement. J'avais préparé cette éventualité dès le printemps et lui avais consacré beaucoup de travail pendant les vacances universitaires dernières. Or à la rentrée, la nécessité d'ouvrir un groupe de TD supplémentaire - en raison d'un accroissement des effectifs en L1 de droit - m'a permis de trouver le nombre d'étudiants requis, sans porter atteinte au service des chargés de TD. La technologie ayant évolué, il n'était évidemment plus question de faire une vidéo, mais d'utiliser le support numérique.

Le thème que j'avais retenu pour cette expérience était « Le pouvoir municipal ». Plusieurs raisons ont guidé ce choix.

La première était d'ordre philosophique : une municipalité est une *universitas*. Il m'a paru que, dans le contexte intellectuel du monde contemporain essentiellement tourné vers l'individualisme, il était primordial de faire comprendre à des étudiants de 1^{ère} année de droit ce que signifiait la conscience de « vivre ensemble », d'« être ensemble ».

La deuxième était pédagogique. L'évolution administrative des villes françaises, de leur émancipation au Moyen Age à leur mise en tutelle progressive à l'Epoque moderne, ne présente pas de difficulté particulière. Il y avait donc là un vecteur simple qui autorisait l'apprentissage de plusieurs notions de base des réalités institutionnelles.

La troisième était d'ordre empirique. La ville de La Rochelle possède un des plus beaux Hôtels de Ville de France, ainsi que des tours médiévales. Nous disposions donc sur place de l'environnement monumental pour restituer l'évolution institutionnelle.

Il ne s'agissait toutefois pas de retracer l'histoire de la ville de La Rochelle, spécifique

¹ Agnès de Luget et Magalie Florès-Lonjou ont déjà organisé trois rencontres de cette nature : la première les 29 et 30 juin 2008 (actes publiés sous leur direction, sous le titre *Le huis clos judiciaire au cinéma* – Geste éditions, 2010, 188 p.), la deuxième les 28 et 29 juin 2009 (« Travail, droit et cinéma ») et la troisième les 3 et 4 juillet 2010 (« L'enfant, le droit et le cinéma ») ; les deux dernières rencontres sont en attente de publication.

² *Traité d'histoire européenne des institutions*, Paris, Litec, 2004 et 2009, 2 vol.

à plus d'un titre comme celle de nombreuses villes françaises. Il convenait d'évoquer de manière générale une évolution globale, en insérant le décor particulier dans un raisonnement plus ample. Là se trouvait la quatrième raison, celle de l'utilisation des connaissances dans un exercice faisant intervenir la technique.

Afin que les étudiants ne soient pas perdus, j'ai décidé de mettre par écrit un ensemble de considérations³. Je partirai de ces réflexions pour expliquer l'esprit dans lequel nous avons travaillé (I).

La première phase de ce travail a consisté à expliquer à la communauté universitaire quel pourrait être l'intérêt de mener une telle expérience à La Rochelle.

Hormis ce que nous avons fait à Montpellier, rien de tel n'a été entrepris au sein d'une faculté de droit en France, à ma connaissance⁴. La principale raison de mon engagement vient des propos qui se sont répandus au printemps 2010 sur l'innovation pédagogique que l'université de La Rochelle souhaitait développer⁵.

Il convenait bien sûr de ne pas porter atteinte au principe d'égalité entre les étudiants et de ne pas créer, à la faveur de cette innovation, une filière sélective. C'est la raison pour laquelle le choix des participants a fait l'objet d'une réflexion approfondie et d'un dialogue avec plusieurs partenaires de l'université.

J'ai pris un groupe de vingt-quatre étudiants, comparable à n'importe quel autre groupe de TD. Ma seule requête a consisté à ce qu'il y eût une parité entre les garçons et les filles. Pour ne pas contraindre ceux qui ne souhaitaient pas se livrer à cette expérience, et que le hasard du découpage alphabétique y avait placés, j'ai autorisé tous les départs. En compensation, j'ai ouvert une liste de volontaires. J'ai remplacé les partants (environ la moitié) par les entrants ; c'est-à-dire que j'ai juridiquement autorisé un changement de groupe, comme cela se fait dans n'importe quel TD, à condition de donner le nom d'un remplaçant.

Afin de respecter, par ailleurs, le cadre légal du déroulement des examens, il a été annoncé dès le départ aux étudiants qu'ils seraient soumis, tout comme leurs homologues des autres TD, au devoir sur table de trois heures prévu dans le règlement des examens.

De manière générale, l'enthousiasme des services de la scolarité pour cette expérience hors du commun - et de manière générale celui de toute l'administration⁶ -, malgré la surcharge de travail que représente pour eux les débuts de l'année universitaire, ont constitué un très fort soutien.

Une autre difficulté tenait à l'absence de tout budget. Les premières dépenses ont donc été assumées sur mes deniers, car il n'était bien évidemment pas question d'en faire porter le poids sur la bourse des étudiants. Rapidement, la faculté de droit est venue à notre secours et nous a permis de couvrir la plus grande partie des frais ultérieurs⁷.

Toutes ces pesanteurs étaient d'ordre matériel. Notre principal allié, à nous tous, étudiants et professeur, a été notre enthousiasme⁸. Très vite, nous avons compris que nous

³ Intitulées « Objectifs », dont on trouvera le document en annexe de ces développements.

⁴ Je ne tiens pas compte des tournages ponctuels et limités qui ont pu avoir lieu, ici ou là, en France ou à l'étranger, mais qui n'ont jamais prétendu offrir un suivi durant tout un semestre ni, *a fortiori*, déboucher sur une nouvelle méthode d'enseignement.

⁵ Je profite de ces lignes pour remercier chaleureusement Céline Laronde-Clérac, assesseur-pédagogie à la faculté de droit, qui nous a soutenu sans faillir dès le départ.

⁶ La disponibilité et le soutien sans réserve de Madame Camps, la responsable administrative de l'UFR de droit, a grandement facilité la réalisation du travail.

⁷ Le budget total de l'entreprise a été de 2596,32 €, dont 2263,01 € assumés par la faculté de droit (Ruban tissu, 34,27 €, fleurs coupées 98,80 €, alimentation 101,54 €, location de costumes 590 €, frais de mission 82,56 €, pressing 300 €, reprographie 119,20 €, DVD 458,14 €, cocktail du 10 février 2011 478,50 €), 333,31 € par nos propres finances (frais de mission, 45 €, matériel, 25 €, perruques, 60 €, nourriture, 71,80 €, réception à domicile, 20 €, divers, 17,50 €, DVD, 104,01 €). En recettes, nous avons obtenu 45 € provenant de la vente du DVD.

⁸ Très rapidement remarqué et encouragé par le doyen.

devions montrer que les risques que nous prenions n'étaient pas vains, et que nous étions capables de mener le projet à son terme.

L'enthousiasme de tous a permis le fonctionnement sans heurts des rôles qui avaient été assignés à chacun (II). Tous ont en effet immédiatement compris que, si certains postes étaient certes plus difficiles à assumer que d'autres, tous avaient une place indispensable dans l'édifice. La défaillance d'un seul mettait en péril le groupe, tandis que la réussite de chacun assurait le succès de tous.

L'idée a été si solidement ancrée dans l'esprit de tous les étudiants que même ceux qui avaient décidé une réorientation au cours du semestre ont tenu à aller au bout de l'expérience. Plaisir ludique, pensera-t-on ? Sans doute moins qu'il n'y paraît, puisque sur vingt-quatre étudiants au départ, une seule a abandonné (avant même le début du TD) et vingt-deux ont passé le devoir sur table, tandis que vingt et un étaient présents à la première répétition, qui eut lieu le 11 novembre.

Une fois le projet conduit à son terme, est venue l'heure des bilans. Il fallait apprécier ce travail, c'est-à-dire le noter (III). J'ai longuement réfléchi aux éléments qui me semblaient devoir être pris en compte. J'ai mêlé éléments académiques classiques et éléments différents.

Je ne prétends bien sûr pas apporter une solution définitive à un sujet qui vient de s'ouvrir avec cette expérience. J'ai noté quelques faiblesses qui mériteront d'être corrigées, et je les signalerai au fur et à mesure. En revanche, je peux dire que cette initiative est un succès total, sur le plan intellectuel, humain et pédagogique. Je suis bien sûr, pour ma part, tout prêt à la poursuivre, pour peu que les dernières difficultés administratives soient levées.